

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-17/B-00350
Propriétaire(s) : Giulio Colaiacovo et Mary Colaiacovo
Emplacement : 66, rue Stewart
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : lot 7, plan enr. 6; partie 1, plan enr. 4R-21563
Zonage : R4T S70
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent créer une servitude sur une partie de leur bien-fonds au bénéfice des biens-fonds à l'est situés aux 72 et 74, rue Stewart.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une concession de servitude/emprise.

Le terrain en question a une façade de 20,225 mètres sur une profondeur de 30,14 mètres. Sa superficie est de 613,83 mètres carrés. La parcelle est occupée actuellement par la maison située au 66, rue Stewart.

Le terrain faisant l'objet de la servitude est représenté par la partie 4 du plan 4R qui accompagne la demande. Il aura une façade de 1,5 mètre sur une profondeur de 30,14 mètres. Sa superficie sera de 65,7 mètres carrés. Cette servitude sera au bénéfice de la partie 1 et de la partie 2 (étant le 72 et le 74, rue Stewart) pour les besoins d'accès motorisé et de services à l'emplacement.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.